



INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET AUX
CANDIDATES

Responsable de la lutte contre la pollution marine (MPO),
projet PACPLAN

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Plus de 130 personnes y travaillent. Le PROE compte aussi des bureaux aux Fidji, en République des îles Marshall et à Vanuatu.

Le PROE dispose d'un budget annuel d'environ 30 millions d'USD pour l'année 2021.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France

- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.

- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

Le projet PACPLAN

Le problème de la pollution marine :

La pollution marine est un problème mondial et transfrontalier, qui nuit à l'environnement, aux populations et aux économies côtières du monde entier. Elle est largement admise que cette pollution est l'une des quatre principales menaces pesant sur les océans du globe, les autres étant les changements climatiques, la destruction de l'habitat et la surexploitation de la faune marine. Les déversements de carburants et d'autres produits chimiques dans l'environnement marin, qu'ils proviennent de navires ou de sources terrestres, sont une importante source de pollution.

Dans notre région, souvent appelée « Océanie », la santé de l'océan est essentielle à la pérennité des différents aspects de la vie dans le Pacifique insulaire. On ne répètera jamais assez l'importance des environnements côtiers et marins pour chacun des aspects de la vie des habitants du Pacifique insulaire ; de ce fait, les conséquences des déversements en milieu marin constituent une source de préoccupations majeure pour les populations du Pacifique insulaire. Le manque de barrières terrestres et la complexité des courants transocéaniques font sans doute du Pacifique l'océan le plus connecté et continu de la planète du point de vue du mouvement des eaux. Cela accentue la gravité de la pollution marine pour la région. Étant donné que les polluants et contaminants sont transportés depuis leur lieu d'origine par les courants océaniques, les incidences dans une zone peuvent se répercuter ailleurs.

La réponse régionale face à la pollution marine :

La région n'est pas à l'abri des difficultés qui entravent le développement durable, et est confrontée aux pressions découlant du développement de l'économie. Dans toute la région, on mène des activités associées à l'exploration gazière et pétrolière ; des raffineries sont bâties le long des littoraux, ou sont alimentées par des navires pétroliers. D'assez graves marées noires ont eu lieu dans la région, notamment celles causées par les navires MV Solomon Trader, MV Rena, MV Kia Trader, MV Southern Phoenix et MV Forum Samoa II.

Les nations du Pacifique insulaire doivent donc travailler de concert, par le biais d'accords régionaux, afin de faire face à la pollution marine. Aucun pays de la région ne peut régler le problème seul. Il existe de nombreux accords, conventions, instruments, politiques et autres initiatives qui nécessitent une collaboration entre les différents pays en vue d'éliminer la pollution marine et de protéger l'environnement marin. Au niveau international figurent notamment : la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (UNCLOS), la *Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures* (OPRC) et le *Protocole OPRC-HNS*. Au niveau régional ; la *Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud* (convention de Nouméa de 1986) et les protocoles y afférents.

Le Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique (PACPOL) a conçu différentes initiatives visant à aider les Membres du Pacifique insulaire à mettre en place des mesures de prévention des déversements en mer et d'intervention face à de tels incidents. De nombreux États et territoires insulaires océaniques ont utilisé le modèle de Plan national d'intervention en cas de déversements en mer (NATPLAN) pour élaborer leur propre plan national.

Le *Plan régional océanien d'intervention en cas de déversements en mer* (PACPLAN 2019) est un mécanisme régional, dont la première version a été approuvée en 2000. Le PACPLAN fournit un cadre pour assurer une intervention régionale concertée face aux graves déversements en mer dans le Pacifique insulaire, et contient des orientations concernant les rôles et les responsabilités des organisations concernées, les interconnexions régionales et les mécanismes permettant d'accéder à une aide régionale et internationale en cas de pollution accidentelle.

Le PACPLAN peut compter sur l'appui de quatre pays métropolitains qui apportent une aide de première urgence aux 21 États et territoires insulaires océaniques. L'Australie a désigné six pays prioritaires : les Îles Salomon, les Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Tuvalu et Vanuatu. Vu l'existence de tous ces mécanismes régionaux et internationaux, on s'attend évidemment à ce que les États et territoires insulaires océaniques fassent leurs et appliquent ces mécanismes pour prévenir les déversements en mer et planifier et exécuter leurs interventions face à ces incidents.

Les Parties ont mis en œuvre le PACPLAN dans le cadre de leur intervention face à trois grandes marées noires, celles du MV Southern Phoenix au large de Suva, celle du MV Kea Trader au large de Nouméa, et celle du MV Solomon Trader aux Îles Salomon. Parmi ces incidents, les difficultés et obstacles rencontrés lors de l'intervention face à celui du MV Solomon Trader, en 2019, ont permis de tirer d'importants enseignements, qui seront pris en compte pour la planification des activités d'appui menées dans le cadre de ce projet.

L'engagement de l'Australie

Lors de la 50^e réunion du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue aux Tuvalu en 2019, l'Australie a annoncé s'engager à aider les États et territoires insulaires océaniques à faire face à la menace posée par les marées noires. Cet annonce faisait écho au communiqué émis par les dirigeants et les dirigeantes du SFIP, dans lequel ils et elles affirmaient être convaincu-es de « *l'importance du risque environnemental posé par les marées noires et les déversements issus des épaves de la Seconde Guerre mondiale en cours de détérioration. Ce risque est exacerbé par les changements climatiques tels que les cyclones tropicaux violents et les typhons.* » De plus, les dirigeants et dirigeantes ont convenu de ce que « *le Secrétariat et le Comité des représentants et représentantes du Forum, en collaboration avec les autres organisations du CORP, élaborent un plan d'action et un mécanisme régional, et que le plan d'action soit soumis à l'examen des dirigeants et dirigeantes en 2020, en tenant compte du bilan du Plan régional océanien d'intervention en cas de déversements en mer (PACPLAN) exécuté par le PROE* ».

Le projet vise à concrétiser la demande des dirigeants et dirigeantes du Pacifique insulaire de mettre en place un mécanisme régional d'intervention face aux marées noires pour aider la région à satisfaire à ses obligations au titre des conventions internationales telles que la Convention de Nouméa et ses protocoles d'urgence, et la Convention OPRC.

Objectifs :

L'objectif du projet à haut niveau est de :

aider les pays insulaires du Pacifique à améliorer leurs capacités d'intervention et leur préparation à intervenir face aux marées noires, conformément aux engagements régionaux pris dans le cadre du PACPLAN.

Le projet vise à atteindre les résultats suivants :

- 1) Les pays insulaires du Pacifique réduisent leurs risques financiers en cas de marée noire, grâce à un accès direct aux propriétaires de navires et à leurs assureurs, et à un mécanisme

permettant d'obtenir compensation via les conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI).

- 2) Les pays insulaires du Pacifique disposent de structures de coordination adaptées, qui favorisent une intervention efficace face aux marées noires, associant l'ensemble des pouvoirs publics.
- 3) Le PROE renforce ses capacités en tant que partenaire de premier plan dans l'aide aux pays du Pacifique pour la préparation, l'intervention et la réhabilitation en lien avec les marées noires dans le cadre du PACPLAN.

L'approche du projet :

Le projet visera essentiellement à aider les six pays prioritaires définis par l'Australie dans le cadre du PACPLAN (Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu et Vanuatu) à mettre en œuvre le mécanisme d'intervention face aux marées noires.

Les principales activités du projet sont :

Pour le résultat 1 :

- Fournir une assistance juridique et technique aux pays insulaires du Pacifique qui n'ont pas encore ratifié les conventions internationales afférentes (pays prioritaires)
- Examiner la législation nationale de ces pays donnant effet aux obligations internationales et pour l'obtention d'une compensation de la part des pollueurs (pays prioritaires)
- Élaborer et actualiser une législation type afin de satisfaire aux critères établis par les conventions internationales et de permettre le dépôt de demandes de compensation de la part des pollueurs (ex. : adoption de la loi modèle régionale pour la prévention de la pollution marine) (aide régionale)
- Fournir une assistance juridique et technique pour faire en sorte que la législation nationale à l'appui des obligations internationales soit apte à produire les résultats escomptés (pays prioritaires)
- Fournir une aide technique pour rendre opérationnels les systèmes qui donnent effet aux obligations des pays en vertu des traités de responsabilité internationaux (pays prioritaires)

Pour le résultat 2 :

- Fournir une aide technique pour l'évaluation des risques et l'élaboration de plans nationaux (NATPLANS) d'intervention face aux marées noires (pays prioritaires)
- Fournir une aide technique pour l'élaboration ou l'actualisation des systèmes et des procédures à l'appui des plans nationaux d'intervention face aux marées noires (pays prioritaires)
- Animer des ateliers de renforcement des capacités sur les interventions face aux marées noires et la réhabilitation après ces accidents, incluant des exercices de simulation (aide régionale)

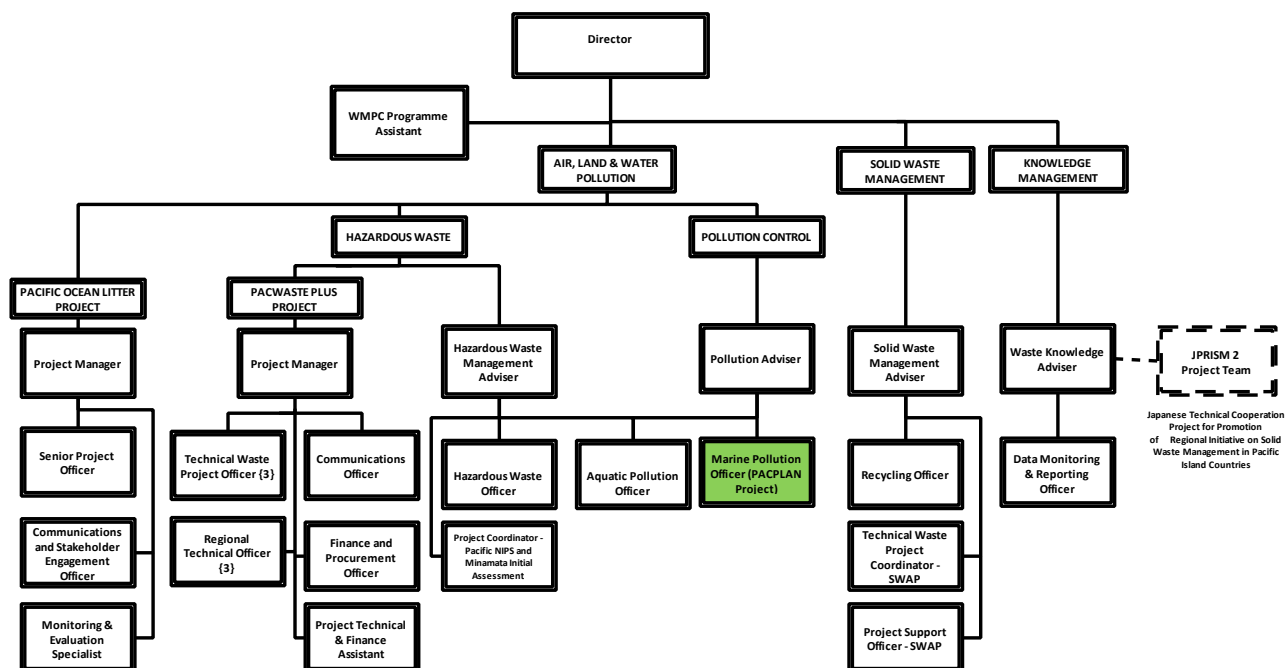
Pour le résultat 3 :

- Mettre en place une boîte à outils en ligne destinée à favoriser l'accès des pays insulaires du Pacifique aux ressources opérationnelles du PACPLAN (aide régionale)
- Élaborer des directives techniques concernant la préparation, l'intervention et la réhabilitation, pouvant être suivies par les pays insulaires du Pacifique (aide régionale)
- Encourager la participation du personnel du PROE aux ateliers techniques sur la préparation et l'exécution des interventions face aux marées noires et sur la réhabilitation après ces accidents, afin de renforcer les capacités de coordination et à donner des conseils techniques (aide régionale)

C. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Responsable de la lutte contre la pollution marine (MPO), projet PACPLAN
Programme :	Gestion des déchets et lutte contre la pollution
Équipe :	Projet PACPLAN
Sous la responsabilité de :	Conseiller Pollution
Responsable de : (Nombre total de personnes)	Aucune
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des conseils techniques au projet PACPLAN et aux pays participants • Mettre en place les activités convenues pour le projet PACPLAN pour atteindre les résultats attendus
Date :	Juillet 2021

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **Responsable de la lutte contre la pollution marine, projet PACPLAN** englobe les principaux domaines de réalisation suivants :

1. Appui à la gestion du projet
2. Conseils techniques et stratégiques, aide et accompagnement
3. Communication et renforcement des capacités
4. Suivi, évaluation et comptes rendus
5. Gestion financière et administrative du projet
6. Mise en réseau, partenariats et collaboration

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Appui à la gestion du projet</p> <p>a) Assister le Conseiller Pollution dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de travail trimestriel et annuel et dans la définition du budget pour soutenir le plan de travail annuel du projet</p> <p>b) Fournir des conseils techniques et une assistance au Conseiller Pollution, et contrôler la qualité de son travail</p> <p>c) Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement de performances individuels et de l'apprentissage et du perfectionnement nécessaires pour permettre la bonne exécution de ces plans</p> <p>d) Gérer des activités de projet conformément au plan de travail validé</p> <p>e) S'assurer que les rapports destinés au Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et au PROE soient produits et soumis au Conseiller Pollution dans le format et les délais et avec la qualité requis</p> <p>f) Superviser les consultants et consultantes engagés pour la réalisation d'actions techniques essentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de projet attribuées sont menées conformément aux objectifs du budget-plan annuel dans les délais convenus, et contribuent globalement à l'atteinte des objectifs stratégiques du PROE • Le travail réalisé par le projet se combine à celui des autres membres du personnel du programme de Gestion des déchets et de lutte contre la pollution (WMPC), et contribue aux programmes du PROE • Des plans de développement des performances sont élaborés et mis en œuvre • Les responsabilités organisationnelles sont pleinement assumées, notamment en ce qui concerne la gestion budgétaire, la préparation de rapports financiers et les autres exigences générales en matière de gestion applicables à ce poste • Les projets sont menés à bien dans les délais approuvés • Des rapports sont présentés et reçus dans les délais convenus • Des contrats de consultant sont élaborés au moyen des mécanismes appropriés pour la gestion des risques et la préparation de rapports, en respectant les délais et le budget impartis; les consultants et consultantes recruté-es produisent les résultats escomptés.

<p>2. Conseils techniques et stratégiques, aide et accompagnement</p> <p>a) Prodiguier des conseils stratégiques et techniques sur la gestion de la pollution marine, dans le cadre des interventions des pays Membres du PROE face aux marées noires</p> <p>b) Coordonner et mettre en œuvre des ateliers régionaux et nationaux se rapportant au projet</p> <p>c) Superviser les connaissances concernant la pollution par les hydrocarbures et fournir des conseils à ce sujet, dans le but d'encourager une prise de décisions fondée sur des éléments probants et l'adoption de bonnes pratiques</p> <p>d) Produire des rapports techniques pertinents avec l'appui et les conseils du Conseiller Pollution</p> <p>e) Apporter un soutien direct aux pays participants pour la mise en œuvre des actions du Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils techniques et politiques bien documentés, utiles et opportuns sont dispensés à propos de la pollution par les hydrocarbures (notamment sous la forme d'éléments d'activité détaillés, conçus à cet effet) • Les ateliers régionaux et nationaux sont correctement organisés et bien étayés • Les bonnes pratiques sont adoptées pour la gestion de la pollution par les hydrocarbures d'après des décisions éclairées • Des rapports techniques sont préparés et présentés au Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et au PROE dans les délais impartis • Les pays participants font appel à l'aide directe du projet, cette aide étant incluse dans le plan de travail du projet.
<p>3. Communication et renforcement des capacités</p> <p>a) Fournir des conseils techniques et rédiger des rapports concernant la gestion de la pollution par les hydrocarbures, qui contribuent au travail du PACPOL et du PACPLAN dans la région et le valorisent</p> <p>b) Mettre au point la communication du projet et l'échange d'informations sur les activités du projet, ou contribuer à leur mise au point</p> <p>c) Préparer des rapports destinés au Conseiller Pollution afin d'orienter la production des rapports communiqués aux bailleurs et aux partenaires concernés par le projet</p> <p>d) Renforcer les capacités des pays du Pacifique insulaire en matière de gestion de la pollution par les hydrocarbures qui sont essentielles à la bonne exécution du projet</p> <p>e) Apporter une assistance technique lors de l'organisation de réunions, de conférences et d'ateliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur la pollution par les hydrocarbures sont recueillies, analysées et diffusées par le biais de réseaux adaptés et en s'adressant à un public approprié, à des fins de sensibilisation • Les informations sur la pollution par les hydrocarbures sont synthétisées et intégrées dans la planification et les mécanismes de prise de décisions aux niveaux national et régional • Des communications adaptées sur le projet sont élaborées et diffusées aux pays participants et aux partenaires du projet • Des actions adaptées de formation et de renforcement des capacités sont menées afin de consolider les positions et les capacités du PROE et des Membres
<p>4. Suivi, évaluation et comptes rendus</p>	

<p>a) Assister le Conseiller Pollution dans l'élaboration et la production d'un cadre de suivi et d'évaluation des activités du projet</p> <p>b) Assister le Conseiller Pollution dans la préparation de rapports techniques et de rapports d'exécution à l'intention de l'équipe de direction et des bailleurs, lorsque cela s'avère nécessaire</p> <p>c) Fournir au Conseiller Pollution des rapports d'avancement devant être communiqués aux bailleurs, aux partenaires et aux Membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de suivi et d'évaluation du projet est élaboré et utilisé • Des rapports utiles sont fournis au Conseiller Pollution dans les délais impartis, devant être communiqués à l'équipe de direction du PROE et aux Membres avec d'autres rapports • Des rapports utiles sont envoyés en temps opportun aux bailleurs, aux partenaires et aux pays participants
<p>5. Gestion financière et administrative du projet</p> <p>a) Aider le Conseiller Pollution à gérer les finances du projet conformément aux normes établies par le PROE pour la passation de marchés publics (notamment en ce qui concerne la préparation des mandats et l'examen des rapports de consultant)</p> <p>b) Aider le Conseiller Pollution à obtenir chaque année un rapport d'audit positif pour le projet</p> <p>c) Aider le Conseiller Pollution à soumettre des rapports financiers et autres documents nécessaires à la gestion à l'attention du service financier du PROE et des bailleurs de fonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la stricte conformité du projet vis-à-vis des politiques, règles, réglementations et lois en matière de finance • Un audit positif est obtenu chaque année, qui démontre le respect des législations et réglementations applicables • Des rapports financiers sont produits et communiqués aux bailleurs en temps voulu.
<p>6. Mise en réseau, partenariats et collaboration</p> <p>a) Collaborer avec les 14 pays du Pacifique insulaire (et tout particulièrement avec les 6 États insulaires du PACPLAN définis comme prioritaires par l'Australie) pour encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion de la pollution par les hydrocarbures, notamment en ce qui concerne la collecte et le partage de données, l'élaboration et l'exécution de politiques et de lois, la participation au renforcement des capacités et l'adoption de bonnes pratiques sur le terrain, afin de renforcer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un appui et des conseils sont fournis aux Membres du Pacifique insulaire pour faire en sorte que leurs systèmes leur permettent de prendre des décisions éclairées et utiles • Les pays du Pacifique insulaire ont été sensibilisés aux résultats du projet • Les réseaux, la coordination et la collaboration régionaux ont été améliorés et consolidés en vue de l'atteinte des objectifs du projet

<p>la santé, la prospérité et le bien-être des peuples du Pacifique.</p> <p>b) Assister les Membres du Pacifique insulaire (et tout particulièrement les six États insulaires du PACPLAN définis comme prioritaires par l'Australie) dans la gestion de la pollution par les hydrocarbures pour leur permettre de remplir leurs obligations en vertu de la stratégie « Un Pacifique plus propre 2025 » et des accords environnementaux multilatéraux, et d'être plus efficaces lors des négociations régionales et internationales, lorsque cela est nécessaire</p>	
---	--

Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus avant par son titulaire et par son ou sa supérieur·e hiérarchique direct·e dans le cadre du système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans les plans d'amélioration des performances.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Organisation de séances d'information exactes et en temps utile, et apport de conseils au Conseiller Pollution qui serviront à renseigner l'équipe de direction du PROE, bailleurs et les pays participants.
- Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre dans les délais approuvés.
- Gérer un portefeuille de travail techniquement complexe et fournir des conseils en temps opportun à l'équipe du projet et au Conseiller Pollution
- Collaborer avec d'autres acteurs et organismes régionaux.
- Collaborer avec de nombreux organismes pour assurer l'atteinte des objectifs du projet, en exécutant des activités sur des îles périphériques éloignées.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays Membres • Bailleurs et partenaires • Organisations professionnelles et scientifiques • Organisations régionales et internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils et aide • Collaboration et concertations • Négociations • Communications et rapports
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil exécutif • Équipe de direction • Équipe du projet • Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution • Ensemble du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils et aide • Collaboration et concertations • Communications et rapports

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Gère un budget opérationnel
- Peut autoriser des dépenses dans le budget du projet approuvé de son projet
- Peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de licence en gestion environnementale, chimie ou dans un autre domaine technique pertinent.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins sept ans d'expérience en gestion de projet et assistance technique sur des projets touchant à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution, dont au moins cinq ans dans un rôle exigeant un degré analogue de polyvalence et de responsabilité, de préférence dans la région des îles du Pacifique.
3. Connaissance des enjeux environnementaux émergents afférents au projet dans la région du Pacifique ; excellente compréhension et appréciation de l'éthique environnementale, des valeurs et des priorités à cet égard ; connaissance et expérience approfondies de la gestion de la pollution par les hydrocarbures.
4. Excellentes compétences en matière de gestion des relations, et expérience démontrant un haut niveau de collaboration professionnelle et constructive avec un large éventail d'acteurs, ainsi qu'une excellente compréhension des principaux bailleurs, partenaires et institutions de financement (tout particulièrement le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce).
5. Excellente expérience de gestion de projets, notamment en ce qui concerne l'élaboration de propositions de financement, la conception et l'exécution des activités d'un programme de travail intégré, le suivi et l'évaluation des performances, la gestion des ressources, ainsi qu'une bonne compréhension des synergies et des interactions entre les accords multilatéraux sur l'environnement.
6. Excellente expérience en conseils stratégiques de haut niveau et en résultats analytiques.
7. Excellente expérience en communication et en production de rapports relatifs à un projet et destinés à un public varié, au sein d'un environnement multiculturel et pluridisciplinaire ; connaissances approfondies en renforcement des capacités en matière de gestion des marées noires.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances analytiques et environnementales• Planification, budgétisation et exécution des programmes de travail• Gestion de contrat• Expérience technique de la gestion des marées noires, des accords et des conventions afférents
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none">• Gestion, élaboration, suivi et évaluation de projets• Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire• Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement

	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de modification du comportement • Gestion de données
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de gestion • Économie circulaire • Égalité hommes-femmes
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Un Pacifique plus propre 2025 • PACPOL • PACPLAN 2019 • Principaux accords environnementaux multilatéraux associés à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des performances personnelles :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : Le ou la titulaire du poste est nommé·e pour une durée de trois ans, conformément au calendrier du projet. Toute prolongation au-delà de ce délai ne pourra être envisagée qu'en cas de confirmation d'une éventuelle prolongation du projet, de disponibilité des fonds et de bonnes performances lors du premier terme.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 29 499 DTS par an. Il équivaut actuellement à 112 576 talas du Samoa (46 907 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 33 186 DTS, soit l'équivalent de 126 648 talas ou de 58 770 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépend de l'évaluation des performances annuelles.

Indemnité différentielle du cout de la vie : Une indemnité différentielle de cout de la vie s'élevant à 4 194 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 16 006 SAT (6 156 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce montant passera à 4 505 DTS, soit l'équivalent de 17 192 talas ou de 7 164 USD par an. L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu·e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois. Une nomination peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu·e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre

le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu·e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu·e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat·e retenu·e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu·e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux·se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de

2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (1000 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : L'ensemble des membres du personnel sont tenu-es de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dument complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dument rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL** : (***OPTION PRÉFÉRÉE***) L'objet doit être libellé de la façon suivante « **Candidature au poste de Responsable de la lutte contre la pollution marine, projet PACPLAN** » et envoyé à recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR COURRIER POSTAL OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou Fax (685) 20231 avec la mention suivante mise en évidence « **Candidature au poste de Responsable de la lutte contre la pollution marine, projet PACPLAN** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur les activités qu'il mène dans la région , veuillez consulter le site internet du PROE, www.sprep.org.

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 6 aout 2021 : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

<p>Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi</p>
